

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HAGETAUBIN

EN DATE DU 31 mars 2026

Le trente et un mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'HAGETAUBIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GOUAILLARDOU Frédéric, Maire de la Commune.

Etaient présents : GOUAILLARDOU Frédéric – DARRACQ Clément – DARRACQ Stéphanie – FATIGUE Chantal – FOURQUET Fabrice – JACKOWSKI Lionel – LABOURDETTE Alexandra – LAFFITTE Cathy – LEFIN Jean-Luc – LUBET Cyril – NICOLAS Jöelle – POULMARC'H Ewan – RICHARD Claudine.

Pouvoir :

Absents : BERTRAN Aurore – FOURNIER Laurent

Secrétaire de séance : LAFFITTE Cathy

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente. Ouverture de la séance à 18 h 30.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

N° Ordre 11-2026

Séance du 31 mars 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :
DARRACO C, DARRACO S, FATIGUE C, FOURQUET F, JACKOWSKI L,
LABOURDETTE A, LAFFITTE C, LEFIN J.L, LUBET C, NICOLAS J, POULMARCH
E, RICHARD C

Proposition(s) :

Étaient absent(s) :

Date de la convocation
24 mars 2026

Étaient excusé(s) :
BERTRAN A., FOURNIER L.

Date d'affichage
02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 02 avril 2026
et publication du 02 avril 2026

Ont été nommé(s) secrétaire(s) de séance :
DARRACO Clément

02 avril 2026
02 avril 2026

VOYE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
réuni sous la présidence de LUBET Cyril 1er adjoint,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	696 286,47
	Réalisé :	86 635,06
	Reste à réaliser :	606 049,00
Recettes :	Prévu :	696 286,47
	Réalisé :	18 384,78
	Reste à réaliser :	595 200,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	525 170,15
	Réalisé :	285 498,83
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	525 170,15
	Réalisé :	537 187,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-68 250,28
Fonctionnement :	251 688,47
Résultat global :	183 438,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé 1ER ADJOINT et le(s) secrétaire(s) de séance
Pour extrait certifié conforme
Fait à HAGETAUBIN

1ER ADJOINT LUBET Cyril

le(s) secrétaire(s) de séance



Vote à l'unanimité

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

N° Ordre 12-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
12-2026**

Séance du 31 mars 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :
GOUAILLARDOU F, BERTRAN A, DARRACQ C, DARRACQ S, FATIGUE C, FOURNIER L, FOURQUET F, JACKOWSKI L, LABOURDETTE A, LAFFITTE C, LEFIN J-L, LUBET C, NICOLAS J, POULMARCH E, RICHARD C

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
24 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BERTRAN A, FOURNIER L

Date d'affichage
02 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Ai(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
DARRACQ Clément

02 avril 2026
et publication du
02 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

réuni sous la présidence de GOUAILLARDOU Frédéric, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 le 31 mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	67 137,32
- un excédent reporté de :	184 851,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	251 688,47
- un déficit d'investissement de :	68 230,28
- un déficit des restes à réaliser de :	10 849,00
Soit un besoin de financement de :	79 099,28

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	251 688,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	79 099,28
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	172 689,19
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	68 230,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à HAGETAUBIN

Maire GOUAILLARDOU Frédéric

le(s) secrétaire(s) de séance



Vote à l'unanimité

OBJET : Désignation d'un adjoint pour signer les actes en la forme administrative

N° Ordre 14-2026

Le Maire expose qu'il peut être amené à établir des actes en la forme administrative pour des opérations intéressant la Commune, plus particulièrement des acquisitions ou des aliénations de biens. Ne pouvant être le rédacteur de ces actes, les signer au nom de la Commune, il invite le Conseil Municipal à désigner un adjoint à cette fin.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DESIGNE LUBET Cyril, 1^{er} adjoint, pour signer, pour le compte de la Commune, les actes en la forme administrative qui seront établis par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Vote à l'unanimité

OBJET : Imputation au compte budgétaire

N° Ordre 15-2026

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de fixer les principales caractéristiques des dépenses qui seront imputées sur le compte 623, Publicité, publications, relations publiques, du budget municipal.

Ouï les informations complémentaires de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE que seront mandatées sur le compte 623, Publicité, publications, relations publiques les dépenses relatives aux frais de gerbes, droits d'auteurs et tous frais de repas, boissons et cadeaux.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer Monsieur la trésorerie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Vote à l'unanimité

OBJET : Election des délégués auprès de la commission administrative du CCAS

N° Ordre 19-2026

Le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont fixées par le Conseil Municipal (art L.123-6 ET R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles). Il indique que le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le président de droit, en nombre égal :

- De quatre à huit membres maximum élus en son sein par le conseil municipal,
- De quatre à huit membres maximum nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus. Le Maire précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

DESIGNE : après vote à bulletin secret :

- DARRACQ Stéphanie
- FATIGUE Chantal
- LABOURDETTE Alexandra
- LAFFITTE Cathy
- RICHARD Claudine

Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale de Hagetaubin pour la durée du présent mandat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Vote à l'unanimité

OBJET : Rénovation énergétique de la mairie : signature de la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage

N° 20-2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé à TE 64 d'étudier la possibilité de financer des travaux de rénovation énergétique (mairie) au titre du dispositif d'avance remboursable dit « d'Intracting Mutualisé ».

Ce dispositif se traduit par un prêt négocié par TE 64 auprès de la Banque des Territoires au taux préférentiel de 0,75%.

Cette avance est remboursée par la commune au travers des économies d'énergies induites sur le fonctionnement du bâtiment suite à la réalisation des travaux d'efficacité énergétique. La durée du prêt est de 11 ans ce qui correspond au temps de retour sur investissement déduction

OBJET : Désignation de trois délégués et un suppléant au Syndicat Eau et Assainissement des 3 cantons

N° Ordre 17-2026

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de trois délégués pour représenter la Commune au Syndicat Eau et Assainissement des 3 cantons.

Il invite le conseil à faire son choix.

Après vote sont élus délégués :

- LUBET Cyril
- FOURNIER Laurent
- LAFFITTE Cathy
- GOUAILLARDOU Frédéric, suppléant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Vote à l'unanimité

OBJET : Désignation d'un délégué et un suppléant au Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques

N° Ordre 18-2026

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de deux délégués pour représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques.

Il invite le conseil à faire son choix.

Après vote sont élus délégués :

- LEFIN Jean-Luc
- JACKOWSKI Lionel

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Vote à l'unanimité

faite des subventions obtenues (DETR, DSIL, CEE, autres).

Le dossier de demande a été retenu par TE 64 et le montant de l'avance est de 46 150,00 euros.

Une proposition de convention de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage a été transmise par TE 64.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte les termes de la convention proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage et son annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande d'expertise de L'Eglise de Mascouette, un ingénieur en travaux publics a été mandaté. Le coût approximatif de cette intervention est de 2000 €,
- Contact à prendre avec l'agence de la transition écologique (ADEME) pour se renseigner sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison pour tous.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--

